



Soutien au Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise en lien avec les effets de la pandémie de la COVID-19

Octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 1 million

Préavis N° 2020 / 49

Lausanne, le 13 novembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le tourisme joue un rôle économique clé pour Lausanne et son agglomération. Secteur large, il contribue à l'emploi dans le secteur hôtelier et celui de la restauration mais aussi dans le commerce événementiel ou la culture notamment. La crise actuelle de la COVID-19 touche très durement l'économie touristique de notre région et la mise à l'arrêt quasi-totale des voyages internationaux a provoqué une chute dramatique des nuitées à Lausanne dont la fréquentation provient pour deux tiers du tourisme d'affaire. Cette situation impacte lourdement les finances du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) qui dépendent directement des recettes de la taxe de séjour. La perte estimée pour l'exercice 2020 s'élève à CHF 480'000.- et, sans une recapitalisation urgente du fonds, le FERL ne sera plus en mesure dès 2021 de soutenir de nouveaux projets ni d'appuyer la relance lorsque la situation le permettra. C'est pourquoi il est demandé l'octroi d'un prêt sans intérêt pour un montant de CHF 1 million versé en 2021 et remboursable sur 10 ans dès 2023.

2. Octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 1 million au FERL, remboursable en 10 ans dès 2023 pour soutenir l'activité suite à la pandémie de la COVID-19

2.1 Contexte et exposé des motifs

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Secteur large, il contribue à l'emploi dans le secteur hôtelier et celui de la restauration et contribue à la prospérité économique de nombreux autres domaines d'activité qui lui sont liés, tels le commerce, la culture et l'événementiel en général. Marqué par une croissance continue ces dernières années, le chiffre record de CHF 1.29 million de nuitées a été atteint dans l'agglomération lausannoise en 2019, les deux tiers correspondant au tourisme d'affaire généré par les grandes écoles et les points forts de notre économie.

Le FERL est l'outil principal à disposition des neuf communes, dont Lausanne, réunies au sein de l'Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour. Il permet de soutenir le développement des activités ayant un impact touristique (congrès, manifestations, événements sportifs et culturels, etc.), de contribuer à l'amélioration des équipements destinés à l'accueil de nos hôtes de passage et de renforcer l'attractivité et le rayonnement de Lausanne à l'échelle nationale et internationale. C'est aussi le FERL qui finance la *Lausanne Transport Card* assurant une mobilité douce de nos visiteurs par l'usage gratuit des transports publics dans le périmètre de l'Entente tout en leur offrant de nombreux avantages (rabais, gratuité) sur une série de prestations et d'activités.

En ce qui concerne le financement du FERL, chaque commune de l'Entente verse 50% du produit annuel de la taxe de séjour perçu sur son territoire. Ceci a représenté en 2019 un peu plus de CHF 2.83 millions à l'échelle du FERL. Compte tenu de l'importance son offre hôtelière, Lausanne en est le principal contributeur à hauteur de près de 75%, soit CH 2.11 millions en 2019.

Les ressources du FERL sont donc directement liées au nombre de nuitées réalisées sur l'année. Le résultat est affecté pour moitié au financement de la *Lausanne Transport Card* et, pour l'autre moitié, au soutien d'activités à potentiel touristique, à l'amélioration des équipements destinés aux hôtes et la mise sur pied d'opérations promotionnelles.

La crise actuelle de la COVID-19 touche particulièrement le secteur du tourisme, de l'événementiel, de la culture et des voyages. Elle impacte très fortement la fréquentation hôtelière en réduisant drastiquement, voir totalement, les possibilités de déplacement depuis l'étranger et en limitant très fortement les capacités de réunion pour les congrès, assemblées et manifestations publiques, ceci lorsqu'elle ne conduit pas à leur annulation pure et simple. A la chute des nuitées estimée sur l'exercice 2020 à près de 55% dans l'agglomération lausannoise s'ajoute l'annulation de nombreux rendez-vous péjorant l'activité et les finances de nos infrastructures de congrès. Selon les analyses à l'échelle nationale publiées en octobre dernier par le KOF (ETHZ), le retour complet au niveau d'activité de 2019 n'est prévu qu'à l'horizon 2023-2024. Il sera en outre très progressif avec une année 2021 encore largement pénalisée par la crise sanitaire.

Le financement du FERL se trouve donc très largement impacté. Malgré le report de certains engagements sur 2021, le Fonds devrait présenter en 2020 une perte estimée à CHF 480'000.- et la capacité de soutien habituelle aux projets et à la promotion touristique (CHF 1.3 million en moyenne) ne peut plus être assurée.

Un prêt de CHF 1 million permettra d'absorber la perte exceptionnelle de l'année 2020, d'être en mesure de faire face aux engagements déjà pris sur 2021 (environ CHF 620'000.-) et de conserver les moyens indispensables à la relance des activités en soutenant des acteurs ayant été par ailleurs le plus lourdement impactés par cette crise (tourisme, événementiel, culture).

Sur le plan financier, la projection ci-dessous montre qu'un tel prêt permettra en outre de préserver un niveau minimum de fonds propres de 10% des recettes annuelles du FERL au moment de la sortie de crise, ceci en réserve en cas d'imprévus. Enfin, on peut constater que l'amortissement de la dette ne pénalisera en rien la capacité de soutien du fonds dès le rétablissement complet de la situation en 2024.

FERL PREVISIONS 2020-2024					
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
(état à novembre 2020)	2020	2021	2022	2023	2024
HYPOTHESE EVOLUTION DES NUITEEES (base 100: 2019)	45%	50%	80%	90%	100%
PRODUITS					
Taxes de séjour Lausanne	949'664	1'055'182	1'688'291	1'899'328	2'110'364
Taxe de séjour autres communes	328'159	364'622	583'394	656'319	729'243
Total brut des produits de la taxe	1'277'823	1'419'804	2'271'686	2'555'646	2'839'607
Financement de l'offre mobilis (CH 1.14 / pn) *	-644'123	-715'692	-1'145'107	-1'288'246	-1'431'384
Produits nets	633'700	704'112	1'126'578	1'267'401	1'408'223
SUBVENTIONS accordées	-1'115'500	-1'300'000	-1'300'000	-1'300'000	-1'300'000
Amortissement de la dette				-100'000	-100'000
Bénéfice/perte	-481'800	-595'889	-173'422	-132'599	8'223
Prêt de la Ville de Lausanne	-	1'000'000	-	-	-
Capital au 31.12	163'688	567'800	394'378	261'779	270'002

Toutes les projections financières établies, ci-dessus, ont été calculées sur la base du règlement et de la tarification de la taxe intercommunale de séjour en vigueur. Un projet de modification du règlement et des tarifs permettant d'améliorer les moyens générés par la taxe de séjour est, actuellement, en cours de validation au sein des communes membres de l'Entente.

Si ce projet devait être entériné, il améliorerait le produit de la taxe d'environ 50% dès 2022, de manière à disposer des ressources supplémentaires spécifiquement destinées à soutenir l'organisation de congrès ou de manifestations à fort impact touristique.

3. Impact sur le développement durable

Ce prêt permettra au FERL de retrouver les moyens de soutenir et relancer dans la durée les activités d'un secteur durement touché par la crise de la COVID-19.

4. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

5. Aspects financiers

5.1 Incidences sur le budget d'investissement

Afin de répondre aux besoins du FERL, l'octroi du prêt de CHF 1 million sera réalisé en début d'année 2021. Ce prêt est octroyé sans intérêt et est remboursable en 10 ans à partir de l'année 2023.

(en milliers de CHF)	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2032	Total
Prêts et participations permanentes	1'000						1'000
Remboursement			-100	-100	-100	-700	-1'000
Total net	1'000	0	-100	-100	-100	-700	0

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce prêt engendrera sur la période une charge d'intérêt théorique de CHF 11'000.- basé sur un coût du capital de 2%.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		11	11	11	11	11	55
Amortissements							0
Total charges suppl.	0	11	11	11	11	11	55
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	11	11	11	11	11	55

6. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2020 / 49 de la Municipalité, du 13 novembre 2020 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un prêt de CHF 1 million en faveur du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), sans intérêt et remboursable sur 10 ans dès 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter